



**C.C.A.S**  
**VILLE DE NICE**

Par application de l'article 9 du Code Civil et des articles 226-1 et 226-8 du Code Pénal, le droit à l'image est la prérogative reconnue à toute personne de s'opposer, sous certaines conditions, à ce que des tiers non autorisés reproduisent ou diffusent son image. Ainsi, les juges considèrent que « toute personne a, sur son image et sur l'utilisation qui en est faite, un droit exclusif qui lui permet de s'opposer à sa reproduction sans son autorisation expresse et spéciale ».

Je soussigné(e) : \_\_\_\_\_, Adhérent (e) du Centre Social de l'Ariane  
« Le Village » du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_,

*(Cocher les cases souhaitées ci-dessous)*

**AUTORISE** le CCAS à me photographier ou me filmer dans le cadre des différents événements et activités qu'il organise, et auxquels je participe.

**oui**       **non**

**AUTORISE** le Centre Communal d'Action Sociale, la Ville de Nice et la Métropole Nice Côte d'Azur à utiliser ces images captées. Cette autorisation est valable pour toute communication interne ou externe du CCAS, de la Ville de Nice, ou de la Métropole Nice Côte d'Azur. Elle pourra se faire sur les supports suivants :

- documents papiers (journaux...),
- documents dématérialisés, pour une utilisation sur les sites Intranet, Internet et pages Facebook du CCAS, de la Ville de Nice ou de la Métropole,
- reportage ou exposition présentant le Centre Communal d'Action Sociale ou la Ville de Nice, ou la Métropole.

**oui**       **non**

**Je prends acte qu'il me sera possible, à chaque manifestation, de déroger à cette autorisation, et de refuser la captation de mon image ou sa diffusion. Cette possibilité me sera rappelée avant chaque événement.**

**Date** : .....

**Signature** :

*(Précédée de la mention « Lu et approuvé »)*